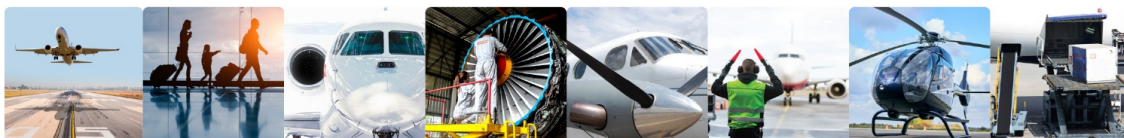


De: Marlene Prost
Envoyé: mercredi 3 juillet 2024 15:44
Objet: FNAM - Le mensuel - Juin 2024

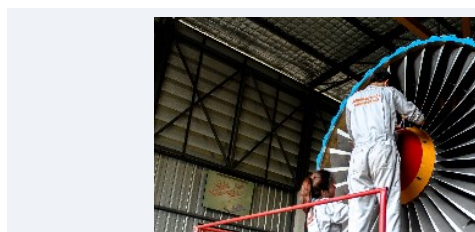


Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers

LE MENSUEL



Juin 2024



Affaires sociales Emploi & Formation

Groupe de travail - circulation des salariés pendant les JOP 2024



Pour rappel, suite aux dernières réunions de ce groupe de travail, certaines mesures proposées nécessitaient des arbitrages avec les autorités compétentes (notamment Ile-de-France Mobilités).

Une réunion du groupe de travail s'est tenue le 26 juin 2024 afin de restituer ces arbitrages menés entre les services publics et les opérateurs de transports ; la plupart des mesures proposées n'a pas été retenue.

Au cours de cette réunion, les autorités ont plutôt axé leurs informations sur les itinéraires routiers et les transports en commun à privilégier pendant les JOP : <https://anticiperlesjeux.gouv.fr/carte-interactive-impacts-deplacements-ile-france>.

Le support de présentation sera adressé aux adhérents dès sa réception et une présentation sera faite lors de la prochaine commission sociale du 4 juillet.

Club des juristes en droit social



Le 26 juin 2024 s'est tenue la deuxième réunion du club des juristes en droit social des compagnies aériennes visant notamment à traiter les sujets spécifiques au personnel navigant.

Cette matinée a permis d'échanger sur plusieurs sujets d'actualité, telles que les bonnes pratiques pour l'application de la nouvelle loi relative à l'acquisition des congés payés par les salariés en arrêt de travail, la notion de lieu de travail du personnel navigant ainsi que l'actualité jurisprudentielle du premier semestre 2024.



Affaires techniques et réglementaires

Entry / Exit System EES



Dernièrement, plusieurs échanges ont eu lieu avec le ministère de l'Intérieur et l'Union des Aéroports Français (UAF) concernant la mise en œuvre de l'Entry/Exit System (EES) en France, accentuant nos préoccupations. Pour rappel, la date provisoire d'entrée en vigueur de l'EES est prévue au 7 octobre 2024.

En réponse, nous avons décidé de constituer un groupe de travail. La première réunion a réuni les compagnies aériennes et l'UAF le 19 juin.

Les participants ont relevé plusieurs points de vigilance durant cette session :

Ministère de l'Intérieur :

- Les compagnies aériennes n'ont pas eu l'occasion de discuter directement avec le ministère de l'Intérieur, étant systématiquement redirigées vers les gestionnaires d'aéroports.
- Retard des tests : Les tests et simulations par la DPAF ne seront pas effectués avant septembre.

Temps d'attente des passagers dans les aéroports :

- Temps d'arrivée estimé : Entre 2 et 3 heures au Terminal 2E. La zone de stockage des passagers est insuffisante durant ces pics.

- Temps de correspondance : Ils passeraient de 10 minutes à plus d'une heure.

Procédure EES et équipements :

- Application de pré-enregistrement : L'application permettant de débiter les formalités avant de monter dans l'avion n'est pas encore prête.
- Prise d'empreintes biométriques :
- Deux passages seront nécessaires : un au kiosque et un second à l'aubette, conformément au règlement demandant que l'empreinte biométrique soit prise sous la supervision d'un garde-frontière.
- Les primo-entrants dans l'espace Schengen doivent être pris en charge par un garde-frontière et non par un kiosque automatique.
- Kiosques :
- Ils ne sont pas ergonomiques : toute erreur, comme lors de la prise de photo, nécessite de recommencer toute la procédure.
- Ils ne pourront pas être utilisés par les primo-entrants qui devront passer par les aubettes.
- Parafe : Fréquentes déconnexions et autres problématiques de mise à jour. Nécessité d'améliorer le dispositif pour éviter une congestion entre les flux Schengen et non Schengen.

L'objectif du groupe de travail est de rédiger un courrier commun à destination du ministère de l'Intérieur en collaboration avec différents acteurs impactés par la mise en œuvre de l'EES (UAF, ADP, BAR France, IATA, Compagnies aériennes, etc.). Ce courrier devrait intégrer les points suivants:

- Estimation des temps raisonnables et rappel du respect de la charte qualité de service signée par le Ministère chargé des Transports, Aéroport de Paris, la FNAM, l'UAF, et Air France ([rappel du lien](#))
- Proposition de mise en œuvre progressive par zone et/ou avec biométrie partielle.
- Comparaison avec d'autres pratiques de déploiement en Europe plus pragmatiques, comme aux Pays-Bas ;



Développement durable

Observatoire Coeur de Nuit CDG : un bilan positif pour la saison hiver 23/24

Le Comité de Suivi du respect des contraintes environnementales visant à réduire les nuisances sonores en cœur de nuit à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle (CDG) a présenté ce 1^{er} juillet son bilan de la saison Hiver IATA 2023 (pour la période du 29OCT23 au 30MAR24).

Avec un total de 6901 mouvements de nuit réalisés sur la période (vs 6773 en W22, + 128) pour un plafond réglementaire fixé à 7168 (soit une marge de 267 mouvements), les compagnies aériennes ont montré une grande résilience et une bonne gestion des opérations nocturnes.

En comparaison à la saison Hiver 2022/2023, la part des vols de nuit dans le nombre de vols total a baissé de 4,6% sur la plateforme ; les vols de nuit représentant désormais 3,9% des mouvements au total. Cette performance est d'autant plus notable qu'elle s'effectue dans un contexte de reprise globale du trafic sur la plateforme (+7% des vols de jour sur la saison hiver).

Notons également la stabilité du nombre d'arrivées de nuit sur créneau horaire de jour d'un hiver à l'autre (+0,4%), et la baisse des départs de nuit sur créneau horaire de jour (-15,4%).

Une saison été sous vigilance

Le respect des plafonds pour la saison estivale 2024, fixé à 10 391 mouvements du 1er avril au 29 octobre 2024 (207 de moins que l'été précédent), représente un défi de taille. En effet, 10% de ce quota ont déjà été atteints dès le mois d'avril. De plus, l'épisode orageux du 1er mai a entraîné le basculement de 66 vols en cœur de nuit. Enfin, les mouvements prévus pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) constituent un enjeu majeur en raison des contraintes opérationnelles spécifiques mises en œuvre.

En conclusion, les résultats de la saison hiver 2023 pour CDG mettent en lumière la capacité des compagnies aériennes à maintenir des opérations de nuit respectueuses des enjeux, tout en contribuant positivement à la reprise du trafic aérien. Ces résultats encourageants doivent être poursuivis sur la saison été.



Economie et Compétitivité

Hors Série Machines Productions - Juin 2024

Retrouvez l'article "le transport aérien face aux difficultés de la supply chain" par Romain Schulz, Responsable délégué économie et transition écologique de la FNAM.

HORS-SÉRIE AÉRONAUTIQUE → MARCHÉ

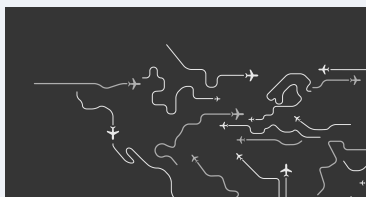
Le transport aérien face aux difficultés de la supply chain

L'industrie aéronautique française, pilier économique et première exportatrice en 2023, affronte des défis majeurs de chaîne d'approvisionnement, menaçant compagnies aériennes et satisfaction client, affirme Romain Schulz, responsable délégué économie et transition écologique à la Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers (Fnam). Laquelle appelle à une collaboration accrue pour surmonter pénuries de pièces, comme de main-d'œuvre qualifiée.



Romain Schulz, responsable délégué économie et transition écologique à la Fnam.

[Lire l'article](#)



Affaires publiques

Elections européennes et nationales



Le résultat des élections européennes du 9 juin dernier a conduit le Président de la République à prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale et convoquer de nouvelles élections législatives les 30 juin et 7 juillet.

Dans ce contexte, les travaux parlementaires en cours ont été interrompus et pourront le cas échéant être réintroduits par un nouveau gouvernement.

Les différents dossiers en cours relatifs à l'aménagement du cadre réglementaire et fiscal du transport aérien (préparation du projet de Loi de Finances 2025, planification écologique, études d'impact selon l'approche équilibrée relatives au bruit aéroportuaire, réforme aéroportuaire) reprendront après la formation d'un nouveau gouvernement.

Publication par la DGAC de son enquête relative aux passagers aériens



Depuis 2009, la direction générale de l'Aviation civile (DGAC) réalise une Enquête nationale des passagers aériens (ENPA) qui a pour objectif de connaître la typologie des passagers aériens en France.

L'enquête nationale auprès des passagers aériens 2023 a été réalisée auprès de 46 000 passagers aériens dans les salles d'embarquement de 10 aéroports de la métropole. Cette enquête 2023 est la première réalisée depuis le COVID.

En synthèse, les passagers aériens au départ des principaux aéroports français :

- Sont en courte majorité des femmes (51%), alors que les hommes étaient majoritaires auparavant
- Ont, pour 45 % d'entre eux, entre 15 et 34 ans, part en augmentation de 5 points par rapport à l'enquête 2015-16 ;
- Sont, pour plus de la moitié (62%), résidents français ;
- Sont des CSP+ à 43%, contre 50% en 2015-16. La part des CSP- augmente ainsi de 8 points, passant de 24% à 32% des passagers interrogés,
- Voyagent pour un motif loisir ou affinitaire en très large majorité (76%, +7 points par rapport à 2015-16). La part du voyage pour motif professionnel diminue, passant de 25% à 19% des passagers, celle des voyages pour motif affinitaire augmente (25%, soit +4 points par rapport à 2015-16).

Les résultats de l'enquête



Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

22, avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008, Paris

contact@fnam.fr - 01 86 64 12 34